

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice: 21

membres présents : 20suffrages exprimés : 20

- pour : 20

## DÉLIBÉRATION nº B2020/177

L'an deux mille vingt et le 08 décembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents**: Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain, PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absent excusé : Laurent LAGES

<u>Objet</u>: Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Castelbajac pour le financement de travaux d'aménagement du cimetière.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Castelbajac sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 606.00 € à la CCPL pour l'opération : Travaux d'aménagement du cimetière.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux d'aménagement du cimetière	10 795.59€	Subvention	4 000 €
		Fonds de concours CCPL	2 606.00 €
		Autofinancement commune	4 189.59 €
Total	10 795.59€	Total	10 795.59 €

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 606.00 € à la commune de Castelbajac pour le financement de l'opération de travaux d'aménagement du cimetière.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le

16 DEC. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accuse de réception en préfecture 665-200070787-20201208-2020-177B-DE Date de télétransmission : 16/12/2020 Date de réception préfecture : 16/12/2020